

VILLE DE HOUILLES

AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE

Portant sur le projet de construction à HOUILLES de 126 logements sociaux en multisite dont 75 logements au 83 bis boulevard HENRI BARBUSSE/10-16 rue CLAUDE BERNARD/63-71 RUE CAMILLE PELLETAN et 51 logements 4-12 rue DES MARTYRS DE LA RESISTANCE / RUE E. COMBES

Par arrêté n°25-06 en date du 10 avril 2025, le Maire de la Commune de Houilles a ordonné l'ouverture de la concertation préalable portant sur le projet de construction de 126 logements sociaux en multisite dont 75 logements au 83 bis boulevard HENRI BARBUSSE/10-16 rue CLAUDE BERNARD/63-71 RUE CAMILLE PELLETAN et 51 logements au 4-12 rue DES MARTYRS DE LA RESISTANCE / RUE E. COMBES

Cette concertation préalable se déroulera du lundi 5 mai 2025 au mercredi 28 mai 2025 inclus.

Le dossier de présentation du projet ainsi qu'un registre de concertation seront tenus à la disposition du public en mairie de HOUILLES, Mairie annexe 18, rue Gambetta, locaux de la Direction du Développement Urbain, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30 (vendredi jusqu'à 17 h 00), du lundi 5 mai 2025 au mercredi 28 mai 2025 inclus.

Le dossier de présentation du projet sera également disponible sur le site Internet de la Commune à l'adresse suivante <https://www.ville-houilles.fr/concertation-prealable-sur-projets-soumis-permis-de-construire>.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre de concertation ou les adresser par correspondance au Maire, à l'adresse suivante :

HOTEL DE VILLE
Direction du Développement Urbain
16, rue Gambetta
CS 80300
78 800 Houilles Cedex

Les observations pourront également être déposées par courrier électronique envoyé à registre.immobiliere3f@ville-houilles.fr.

Les observations du public feront l'objet d'un bilan tiré par Monsieur le Maire sous forme d'un arrêté publié dans le délai maximum de 21 jours après la clôture de la concertation. Celui-ci sera transmis à IMMOBILIERE 3F qui expliquera en réponse comment elle a pris en compte les observations et propositions ressortant du bilan. Le bilan ainsi complété sera intégré au dossier de demande de permis de construire.

**L'adjoint au Maire,
Délégué à l'Urbanisme et à l'Habitat
Pierre MIQUEL**